ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 1090)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 21

présenté par M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer le caractère d'intérêt national reconnu à la société anonyme EDF ainsi que les modifications apportées à la détention de son capital, car ces dispositions sont inutiles.